

## Communiqué de presse de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique «Le Long Bras de la Terreur»

Le 7 octobre a débuté une campagne mondiale contre le terrorisme. En Afghanistan, des forces américaines et britanniques ont attaqué des installations qui servent à abriter et à former des terroristes du réseau Al-Qaïda. Depuis, plus de 40 pays d'Europe, du Proche-Orient, Afrique et d'Asie ont accordé des droits de transit et d'atterrissage. D'autres encore ont échangé des renseignements.



Mme Pamela Brigdwater,  
ambassadeur des Etats-Unis au Bénin

Comme l'a dit le président Bush, « nous sommes soutenus par la volonté collective du monde entier ».

Le président a également clairement établi que cette action ne visait pas le peuple afghan, mais les terroristes et ceux qui les protègent. Les opérations militaires ne sont que l'un des volets d'un effort beaucoup plus vaste pour stopper la menace terroriste. Les Etats-Unis sont depuis longtemps le premier fournisseur d'aide humanitaire aux Afghans. Cela continue d'être le cas, puisque nous envoyons maintenant des secours d'urgence par des moyens aériens et terrestres afin de minimiser les risques encourus par les civils afghans après des années d'abus sous la férule des talibans. Couper les ramifications des terroristes dans le monde nécessite une action soutenue et une coopération internationale sur tous les fronts, notamment au niveau de la diplomatie, des réseaux financiers des services du renseignement et des forces de l'ordre.

L'action actuelle de la coalition est indéniablement la réponse la plus visible aux horribles attaques perpétrées le 11 septembre contre les Etats-Unis. Mais contrairement aux terroristes, nous ne faisons pas la guerre aux femmes, aux enfants et aux innocents. Dans toutes nos actions contre Al-Qaïda et les talibans, notre préoccupation primordiale est d'éviter les victimes civiles.

L'ordre du président Bush d'attaquer le réseau Al-Qaïda et le régime taliban qui l'abrite était délibéré et parfaitement délimité quant à son minutage et à son ampleur. Si la colère du peuple américain et du monde entier est justifiée, les Etats-Unis ne réagissent pas aveuglément et ne visent pas des innocents. Dans les jours qui ont suivi le 11 septembre, le monde a compris - et il a payé un prix énorme - que la terreur avait le bras long. Tous les gouvernements ont le devoir d'agir résolument dans l'intérêt de la sécurité mondiale.

Le terrorisme est une grave menace pour les innocents dans le monde entier. Comme le montre la longue liste des pays qui ont perdu des ressortissants dans les attaques contre le World Trade Center, les victimes innocentes du terrorisme sont de toutes nationalités et de toutes confessions. La nature diabolique et envahissante du terrorisme fait que personne ne peut réellement se sentir en sécurité. C'est vrai partout, dans les pays.

Si l'on ne fait rien, le terrorisme affecte la vie de tous. Les terroristes tuent des innocents et nous volent notre sécurité. Profitant des certés qui sont le génie des sociétés démocratiques, les terroristes ont démontré leurs capacités cyniques d'infiltration. Ils compliquent votre vie quotidienne et, directement ou indirectement, menacent notre liberté.

Mais si les actes atroces du 11 septembre ont rempli d'effroi l'humanité tout entière, ils ont également déclenché un mouvement sans précédent de compassion et de solidarité dans l'adversité. Des gens des quatre coins du monde ont exprimé leur colère et leur compassion pour les victimes par le truchement de services religieux, de messages de condoléances, de la couverture médiatique et d'expressions artistiques. Tous les Américains éprouvent une profonde gratitude pour cette effusion de compassion du monde entier.

Au Bénin, les nombreuses marques de condoléances et de soutien que nous avons reçues à la suite des attaques terroristes du 11 septembre, ont aidé le personnel de l'Ambassade des Etats-Unis à faire à la tragédie qui a frappé de façon inattendue et avec tant de sauvagerie notre patrie et plongé des dizaines de milliers de personnes de par le monde dans le deuil. Les services religieux émouvants en faveur de la paix dans le monde, qui ont été organisés ensuite par les chefs religieux et spirituels de toute les croyances à Cotonou et à Houawé, ont renforcé davantage les liens de solidarité et d'amitié qui existent entre le Bénin et les Etats-Unis.

Les peuples de toutes les nations et de toutes fois savent maintenant qu'ils sont vulnérables face au terrorisme qui, par définition, n'a cure de ses cibles et est indifférent à la vie humaine. Cette solidarité s'est maintenant transformée en soutien pour une action mondiale visant à déraciner le terrorisme. Cette coalition de nations préoccupées est une réaction réellement historique à une attaque sans précédent et à la menace qui continue de peser sur tous.

Si nous agissons à l'unisson vers un objectif commun, nous parviendrons à couper le long bras de la terreur.

Très sincèrement,  
David E. Brown

Chargé d'affaires  
Ambassade des Etats-Unis d'Amérique  
Cotonou, Bénin

## JOURNÉES PORTES OUVERTES DE COURTAGE À LA CCIB

# Les six qualités du Courtier d'assurance

**Les Courtiers du Bénin sont sous projecteur depuis hier. A la faveur de deux journées portes ouvertes faites essentiellement de communications, ils vont tenter de se faire connaître et faire connaître leurs activités pour une meilleure culture de l'assurance dans notre pays. Deux communications se sont succédé hier après l'ouverture officielle des dites journées par le représentant du ministre des finances et de l'économie. Ceci en présence du président du Conseil économique et social, M. Raphiou Toukourou et de celui de la Ccib, Wassi Mouftaou.**

FLORIAN GBAGUIDI

Le Courtier d'assurance. Ce thème qui a d'entrée de jeu focalisé l'attention a permis à son animateur M. Félix Chabi Adimi de présenter les qualités essentielles du courtier, l'activité et les rôles du courtier et enfin, la place du courtier comme acteur et animateur essentiel du marché de l'assurance. Selon M. Adimi qui n'est autre que le président de l'association des Courtiers du Bénin, six qualités distinctives permettent d'identifier le Courtier d'assurance. Le Courtier d'assurance peut être une personne physique mais bien souvent il est une personne morale, c'est-à-dire une Société qui sollicite et se fait délivrer également l'agrément. Le Courtier d'assurance est par ailleurs commerçant et par conséquent soumis à toutes les obligations imposées aux commerçants. Le Courtier d'assurance est un professionnel de l'assurance. Il répond ce faisant à une exigence du Code des Assurances. Le Courtier d'assurance est également Assureur-Conseil. Ceci constitue une véritable solution aux nombreux problèmes auxquels sont confrontés les assurés dans leurs relations avec les Sociétés d'assurance. Le Courtier est un intermédiaire averti mais plutôt proche de son client dont il reçoit mandat. En outre, il est mandataire. En tant que tel, il est chargé d'assurer la défense des intérêts de son client dans la négociation des garanties d'assurance ; dans celle du prix de l'assurance ; dans tous les cas de survenance d'un sinistre, événement tant redouté pour lequel on s'assure.

Pour ce qui concerne l'activité du Courtier d'assurance, le conférencier a rappelé que le

courtage a été institué au Bénin courant novembre 1995 avec la délivrance d'agrément aux premiers Courtiers installés, marquant ainsi le passage d'un système de monopole à un système de concurrence. Selon Adimi, le Courtier d'assurance vend des produits d'assurance ; suit l'évolution des besoins d'assurance de son client et l'assiste en cas de sinistre. Sur ce plan, au nombre des résultats attendus du Courtier, se trouve l'assurance moins chère et qui constitue un critère de jugement de ses prestations. Le Courtier assiste le client en cas de sinistre. Il est à la phase de déclaration de sinistre ; à celle d'évaluation du sinistre et à celle de règlement du sinistre. Autrement, c'est à l'occasion de l'épreuve tant redoutée que le client doit sentir le Courtier proche de lui assumant pleinement son rôle et son engagement.

Sur le plan de la rémunéra-

tion, le Courtier en contre partie de ses prestations, perçoit des commissions fixées par arrêté du ministre des finances, autorité de tutelle. Mais il convient de bien comprendre que la commission est une composante de la prime que paye l'assuré à la conclusion du Contrat d'assurance. Par conséquent, en payant sa prime, l'assuré paye la commission du Courtier. En clair, c'est le client qui rémunère l'activité du Courtier.

En abordant la place du Courtier d'assurance dans l'organisation et le fonctionnement du marché national d'assurance, M. Adimi a précisé qu'il est acteur du marché de l'assurance et animateur qualifié du marché de l'assurance. A ce titre, il organise et anime des débats dans les entreprises ; organise la distribution de l'assurance par les salariés producteurs et enfin, organise des manifestations publiques.

La seconde communication de la journée portant sur Assurance liées aux activités bancaires, institutions financières et micro finances a été présentée par Mme Elisabeth Dablaka DG de Courtaige d'Assurance et de Réassurance, Careas. Nous y reviendrons plus amplement.



M. Raphiou Toukourou a  
rehaussé de sa présence  
la cérémonie d'ouverture



M. Félix Adimi,  
président de l'Acab

## PARTENARIAT GOUVERNEMENT - ONG

# Un forum pour redéfinir les priorités

**Du 5 au 7 novembre prochain aura lieu au Centre international de Conférence (CIC) un forum qu'organisent le Pnud et le Cpa-Ong en faveur des représentants de la Société civile, des sociétés privées et du gouvernement béninois. Telle est la substance de la conférence du ministre Akindès Adékpédjou hier.**

ALAIN Z. ADOUN



Sylvain Akindès  
Adékpédjou

Les organisations non gouvernementales (Ong) nationales éprouvent d'énormes difficultés à nouer des relations avec des partenaires au développement. C'est pour leur faciliter désormais la tâche que du 5 au 7 novembre prochain le Pnud et le Cpa-Ong les réuniront au Centre International de Conférence de Cotonou. Ce forum s'assigne alors la tâche de faciliter le partenariat entre les Ong, les Sociétés privées et les partenaires au développement que sont : l'Etat béninois et les agences d'aide au développement des pays amis,

les fonds et agences des Nations Unies, les Ong des pays du Nord. Dorénavant, tous ces partenaires au développement doivent pouvoir coordonner leurs actions et se mettre en synergie à signalé le ministre Sylvain Akindès Adékpédjou. Pour le directeur du Cpa-Ong, M. Lucien Agbota, ce forum incitera davantage les Ong à entreprendre des actions de développement. La représentante du Pnud a rassuré les journalistes de ce que ce forum ne sera pas une action de plus. Elle a ajouté que ce forum sera une occasion d'une part pour la présentation et la validation d'un guide des Ong sur la mobilisation des ressources et d'autre part pour la présentation de l'annuaire des Ong qui est à sa phase de finalisation.